

LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE, MOTEUR DE L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT



BRUNO GESLAIN
Conseiller de l'ARC



LYNN LAPOSTOLLE
Directrice générale de l'ARC

Avant tout, c'est à la recherche qui se fait dans les collèges par des enseignantes, des enseignants et des professionnels comme les conseillères et les conseillers pédagogiques que revient le mérite d'influencer en profondeur les pratiques éducatives en les remettant sans cesse en question et en proposant des solutions aux problèmes qui freinent l'apprentissage, l'enseignement et la réussite. Les réponses apportées par la recherche éclairent les membres du personnel enseignant, professionnel et administratif tout autant que les instances décisionnelles.

Pour enseigner à l'ordre d'enseignement collégial, il faut posséder une solide connaissance de la matière que l'on veut enseigner. L'ordre collégial compte quelque 6 500 détentrices ou détenteurs de maîtrise et environ 900, de doctorats. Avec ou sans doctorat ou maîtrise, les enseignantes et les enseignants de cet ordre d'enseignement ont développé et continuent de développer les savoir-faire propres à la profession enseignante et, au fil des années, ils ont construit une pédagogie adaptée aux besoins du milieu. Des activités ou programmes de perfectionnement – à titre d'exemples, PERFORMA, ateliers pédagogiques, colloques, congrès ou journées pédagogiques – les guident depuis 35 ans dans la construction de savoir-faire pédagogiques et didactiques. Les réformes, approches par compétence ou approche programme ont aussi, plus récemment, donné un nouveau cadre conceptuel (cognitivisme, socioconstructivisme) aux pratiques actuelles dans l'enseignement collégial. En outre, le personnel professionnel, notamment les conseillères et les conseillers pédagogiques, conseillères et conseillers à l'élaboration, à la révision et à l'évaluation de programme ou, même, à la réussite, constitue un groupe d'acteurs importants dans l'innovation pédagogique, qui contribue à l'évolution des pratiques éducatives.

RECHERCHE FONDAMENTALE, RECHERCHE TECHNOLOGIQUE ET RECHERCHE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Depuis une trentaine d'années, il se fait dans les établissements du réseau collégial québécois trois types de recherche : la recherche fondamentale, la recherche technologique et la recherche en sciences de l'éducation.

La **recherche fondamentale**, qu'elle soit subventionnée, par exemple, par le Fonds de recherche sur la société et la culture (FQRSC), le Fonds de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ou le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), contribue, indéniablement, à la production de nouveaux savoirs disciplinaires, dont certains en science de l'éducation. Jusqu'à récemment, une trentaine de chercheuses et de chercheurs de collège étaient, chaque année, membres actifs d'équipes de recherche universitaires ou de centres de recherche dans des champs allant de la chimie organométallique et la physique nucléaire à l'histoire, la psychologie ou l'éducation. Il n'est pas rare de voir de tels chercheuses et chercheurs contribuer au transfert de leur expertise de recherche et s'investir aussi, par ailleurs, dans des projets de recherche en éducation.

La **recherche technologique**, réalisée notamment dans les 30 centres collégiaux de transfert de technologie (biotechnologie, procédés chimiques, aérospatiale, agroalimentaire, écologie industrielle, etc.) associés à des établissements collégiaux, représente pour les régions des lieux d'innovation technologique qui contribuent au développement économique, qui rapprochent les établissements et leur population étudiante des entreprises locales et qui, par la recherche appliquée en partenariat avec l'industrie, contribuent à la mise à jour des compétences à développer chez les collégiennes et les collégiens, et, par conséquent, contribuent aussi à la mise à jour des programmes d'études et au perfectionnement des membres du personnel enseignant.

La **recherche en éducation** et la **recherche pédagogique**, incroyablement dynamiques et productives à l'ordre collégial, n'ont cessé de se développer depuis les premiers jours des cégeps, de s'affirmer et d'apporter au réseau collégial et à tous ses intervenants des pistes de solution et des éclairages nouveaux sur la compréhension des processus d'apprentissage, sur les processus d'enseignement et sur les facteurs qui nuisent à la réussite scolaire ou, au contraire, la favorisent. Nous nous en voudrions de ne pas mentionner aussi les nombreuses recherches effectuées chaque jour dans les salles de classe (*classroom research*) par des enseignantes et des enseignants non subventionnés, pour qui l'enseignement va de pair avec la pratique réflexive. Facteur d'innovation, la recherche a joué, joue et jouera un rôle déterminant dans l'évolution des pratiques éducatives qui favorisent la réussite éducative.



► QUELQUES DONNÉES SUR LA RECHERCHE COLLÉGIALE EN ÉDUCATION, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE PÉDAGOGIE

Pendant près de 25 ans, le ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec a subventionné jusqu'à 40 projets de recherche à caractère pédagogique par année, d'abord par son Programme de soutien à l'innovation pédagogique (PROSIP), puis par son Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA). À la suite des compressions effectuées en 1996, le budget annuel du PAREA est passé de 6,2 M\$ à 0,7 M\$. Depuis, bon an mal an, à peine une quinzaine de projets sont subventionnés par le PAREA!

La recherche collégiale suit des règles d'excellence et de compétitivité semblables à celles qui prévalent dans les autres milieux de recherche et elle s'est ainsi méritée une reconnaissance soutenue.

Les quelque 450 recherches effectuées, au fil des ans, par des enseignantes, des enseignants, des professionnelles ou des professionnels de collège portent sur des problématiques à la fois très variées et bien ancrées dans la réalité collégiale : les pratiques pédagogiques et didactiques, la pensée critique, les mesures de soutien à la réussite, l'apprentissage chez les élèves immigrés récemment, l'évaluation de l'implantation d'un D.E.C. virtuel, l'apprentissage par problèmes, les logiques sociales qui conditionnent la réussite, l'accessibilité des élèves souffrant d'incapacité physiques ou l'examen de sa pratique par une position métacognitive, pour n'en nommer que quelques-unes¹.

De 1981-1982 à 2000-2001, toutes les mentions et tous les prix accordés dans la catégorie des rapports de recherche pédagogique du Concours des prix du ministre de l'Éducation, sauf un, ont été décernés à des rapports de recherches subventionnées par le PAREA. La catégorie des rapports de recherche pédagogique du Concours, temporairement suspendue, est à nouveau tenue cette année, à la suite d'une recommandation formulée en ce sens par le groupe de travail formé pour étudier la question. Il va sans dire que la qualité des rapports produits au terme d'une recherche subventionnée par le PAREA ne fait aucun doute, comme le démontrent à la fois l'attribution de ces prix et les évaluations dont il sera question un peu plus loin dans le présent texte.

Sujet de pointe, l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à l'apprentissage et à l'enseignement a fait l'objet d'une trentaine de projets de recherche menés par des chercheuses et des chercheurs de collège entre 1985 et 2003. L'Association pour la recherche au collégial (ARC), après en avoir dressé l'inventaire (2003), a utilisé ces rapports pour réaliser une métasynthèse dont le détail a été publié ailleurs (Barrette 2004a, Barrette 2004b, Barrette 2005) et dont les conclusions figurent dans le présent numéro. À l'heure actuelle, l'ARC s'affaire à réaliser une deuxième méta-recherche sur la réussite éducative. Les résultats de cette étude, fort attendus du réseau collégial, seront connus et diffusés dès la fin de l'année scolaire 2004-2005.

► UNE EXPERTISE RECONNUE ET DES RETOMBÉES SUR LA VIE PÉDAGOGIQUE ET SUR L'ENSEIGNEMENT

La recherche collégiale suit des règles d'excellence et de compétitivité semblables à celles qui prévalent dans les autres milieux de recherche et elle s'est ainsi méritée une reconnaissance soutenue. Dès 1978, le livre blanc² n'a que des éloges pour sa « contribution à créer une pédagogie adaptée aux collèges et la mise au point de méthodes d'enseignement [...], sa contribution au développement des curriculums et aux analyses institutionnelles ». En 1987, le Conseil des universités concluait que la performance des chercheuses et chercheurs de collège était comparable à celle des universitaires. Deux ans plus tard, un comité interministériel composé de représentants des organismes subventionnaires, des universités, du ministère de l'Industrie et du Commerce, du Conseil de la science et de la technologie, du Conseil des collèges, de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Enseignement supérieur soulignait la performance exceptionnelle des chercheuses et des chercheurs de collège dans les programmes du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), dans les programmes de recherche technologique et dans les programmes de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage. Près de 10 ans plus tard, Brochu (1996) affirmait que les dossiers de recherche des chercheuses et des chercheurs de collège étaient comparables à ceux des universitaires, quel que soit leur champ de recherche. Les mêmes commentaires ont été émis à l'endroit de la recherche technologique. La firme SOM (Joly 1996), de son côté, évaluait le programme PAREA et concluait que l'innovation

¹ Le site Web du ministère de l'Éducation permet de consulter la liste des projets subventionnés par le PAREA ces dernières années [www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/subvention/mparea.asp].

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les collèges du Québec, nouvelle étape: projet du gouvernement à l'endroit des CÉGEP*, Québec, ministère de l'Éducation, 1978.



pédagogique et les retombées résultant des recherches en éducation étaient considérables. Elle concluait également qu'il est vital de maintenir ce volet de recherche dans un contexte où se succèdent à des vitesses vertigineuses les nombreux virages pédagogiques, informatiques et technologiques que le collégial est contraint de prendre. Enfin, le Conseil de la science et de la technologie (1999) arrivait aussi à la conclusion qu'il fallait assurer aux chercheuses et aux chercheurs de collège une plus grande accessibilité aux bailleurs de fonds.

Au sein de l'ordre collégial, le potentiel de recherche est immense et il devrait vraisemblablement continuer de croître. Bientôt arriveront dans les collèges de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants encore plus qualifiés que leurs prédécesseurs, et, qui plus est, de nouveaux programmes de formation de deuxième cycle en enseignement sont en cours d'implantation dans les collèges – à titre d'exemples, PERFORMA propose le Diplôme en enseignement (D.É.) et le *Master Teacher's Program* (MTP) – qui peuvent tous deux conduire à une maîtrise en enseignement de type professionnel. Ces programmes connaissent un franc succès auprès du corps enseignant, chez qui ils suggèrent le souci de la recherche et de la pratique réflexive; une nouvelle conception de la profession enseignante s'installe dans les collèges, conception qui définit en effet l'enseignant comme un praticien réflexif soucieux de comprendre les facteurs qui favorisent la réussite ou qui causent l'échec, qu'il s'agisse de styles d'apprentissage, de stratégies d'enseignement, des attitudes des élèves, de la gestion de la classe, de la motivation, des facteurs affectifs ou de l'environnement d'apprentissage, pour ne nommer que ceux-là.

Des associations maintenant bien établies, comme l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC), l'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au postsecondaire (APOP) et l'Association pour la recherche au collégial (ARC), sans compter les associations disciplinaires, rassemblent les enseignantes et les enseignants du réseau collégial, favorisent les échanges pédagogiques et diffusent les résultats de recherche en éducation.

On le voit bien, les contributions de la recherche au développement des collèges et des pratiques sont multiples: contribution de la recherche technologique au développement régional et aux collaborations entre les cégeps et l'industrie, contribution de la recherche fondamentale à l'avancement des savoirs et aux collaborations entre les collèges et les universités, et, bien sûr, contribution de la recherche en éducation à l'innovation pédagogique, à la qualité de l'enseignement, au perfectionnement des différents types de personnel, à la production de logiciels d'enseignement, d'outils d'évaluation et de matériel didactique.

Faire de la recherche, c'est aussi étudier ce qui se fait ailleurs dans le monde de l'éducation et, à l'occasion, introduire dans nos collèges de nouvelles approches ou façons d'enseigner, comme la pédagogie de la maîtrise ou le *learning to learn*. Les résultats de recherche sont aussi d'une grande utilité pour les instances de décision, les administrations de collège et les ministères qui y ont puisé, par exemple, les éléments nécessaires à la mise sur pied des sessions d'accueil et d'intégration des nouveaux élèves.

Lorsqu'ils font de la recherche, les enseignantes et les enseignants de collège participent activement aux colloques et conférences internationales, et le ministère de l'Éducation

met d'ailleurs à leur disposition un programme de subvention pour les aider à diffuser leurs résultats de recherche sous forme d'articles ou de communications scientifiques, le programme Soutien aux chercheuses et chercheurs de collèges (PSCCC).

Elle concluait également qu'il est vital de maintenir ce volet de recherche dans un contexte où se succèdent à des vitesses vertigineuses les nombreux virages pédagogiques, informatiques et technologiques que le collégial est contraint de prendre.

En 1996-1997, l'ARC a mené une consultation auprès des chercheuses et des chercheurs de collège, leur demandant quels étaient, de leur point de vue, les effets que leurs recherches avaient dans leur établissement. Ils ont mentionné, entre autres, les effets de leurs travaux sur la définition des curriculums et sur les contenus d'enseignement, notamment en sciences humaines, en informatique, en mathématiques, en français, en langues secondes, en éducation physique, en bureautique, en soins infirmiers, en techniques policières et en techniques de service de garde. Selon eux, la recherche a des retombées sur l'organisation de l'enseignement, la définition des profils de sortie et des épreuves synthèse de programme, la mise au point de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, l'évaluation des programmes, la mise en œuvre des programmes d'accueil et d'intégration, le dépistage des élèves à risque, la mise au point de mesures de transition entre les ordres secondaire et collégial, par exemple. Ils signalent, de plus, des retombées sur l'animation pédagogique dans les collèges, le multiculturalisme,



les caractéristiques étudiantes, les échecs et les abandons, la réussite des garçons, le décrochage scolaire, l'utilisation de l'ordinateur et des technologies de l'information à des fins d'enseignement et d'apprentissage, l'accessibilité aux études collégiales pour les élèves ayant des incapacités physiques, entre autres.

COMMENT FAVORISER LA SYNERGIE ENTRE LES MILIEUX DE PRATIQUE, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION ?

La question de la synergie entre les milieux de pratique, la recherche et l'innovation intéresse l'ARC au plus haut point. Nous venons d'établir la crédibilité et la pertinence de la recherche à l'ordre collégial. Pour favoriser la synergie entre les milieux de pratique, la recherche et l'innovation, il convient de situer la recherche dans un plus grand contexte, comme l'illustre la figure 1. La synergie entre les milieux de pratique, la recherche et l'innovation dépend de la dynamique qui met en action les trois pôles du triangle.

Il serait par ailleurs souhaitable que le gouvernement revoie la mission des collèges pour y inclure la recherche de façon moins timide, ce qui permettra à l'enseignante ou à l'enseignant d'assumer son rôle de praticien réflexif.

Pour les instances de décision, il s'agit de reconnaître le rôle primordial, central de la praticienne ou du praticien et de soutenir ses initiatives de recherche, ses efforts pour innover sur le terrain et l'aider à réinvestir dans la salle de classe et dans le collège ce qu'il apprend de la recherche pour favoriser la synergie. À ce propos, l'ARC a proposé en 2002 au défunt ministère de la Recherche, de la



FIGURE 1
Triangle d'émergence de la recherche et des pratiques

Science et de la Technologie – l'actuel ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation – 32 mesures (voir l'encadré à la page suivante) que pourraient adopter les ministères, les universités, les fonds de recherche, les administrations de collège et la Fédération des cégeps pour soutenir la recherche collégiale. Il serait par ailleurs souhaitable que le gouvernement revoie la mission des collèges pour y inclure la recherche de façon moins timide, ce qui permettra à l'enseignante ou à l'enseignant d'assumer son rôle de praticien réflexif. Enfin, il ne serait sûrement pas vain d'apprécier régulièrement les retombées de la recherche sur la qualité de l'enseignement.

LISTE DE 32 MESURES POUR SOUTENIR LA RECHERCHE COLLÉGIALE

1. Inciter les collèges, par l'intermédiaire des instances décisionnelles, à clarifier leur mission de recherche. Cette mesure vise, entre autres, la prise en compte de la recherche dans la tâche des enseignants¹ ou la libération pour des tâches autres que l'enseignement, par exemple pour la recherche. Elle suggère par ailleurs d'inclure la recherche disciplinaire, ou fondamentale, dans la Loi des collèges, et ce, de manière explicite. Par ailleurs, l'admissibilité des membres du personnel professionnel aux programmes de subvention de la recherche reste encore à définir clairement, car, mis à part la recherche en éducation, ceux-ci n'ont pas accès aux programmes offerts aux enseignants.
2. Tenir compte de la performance en recherche pour ce qui est de l'obtention de subventions et de la productivité en recherche lors de l'évaluation institutionnelle.
3. Doter les collèges de mesures incitatives pour leur permettre d'abriter, de promouvoir et d'appuyer concrètement les activités de recherche. Il serait nécessaire de prévoir un budget d'infrastructure afin de faciliter la préparation de demandes de subvention et le démarrage de nouveaux projets de recherche, par exemple par une modeste libération de l'enseignement ainsi que par l'octroi d'un budget de fonctionnement accompagné d'un mécanisme d'évaluation du bon usage de ce fonds.
4. Fournir un local de recherche, l'accès à un ordinateur et à Internet, à un laboratoire de recherche et à des services d'administration des subventions.
5. Favoriser le recours aux services de consultation, de méthodologie et de mentorat.
6. Soutenir financièrement les établissements d'enseignement pour qu'ils assurent la coordination du dossier de la recherche: la préparation de demandes de subvention, la gestion de budgets d'infrastructure, la diffusion de l'information et la promotion de la recherche.
7. Exiger de chaque collège, actif ou non en recherche, qu'il se dote d'un comité de déontologie et d'une politique institutionnelle de la recherche ou mette à la disposition du réseau un comité provincial ou des comités régionaux de déontologie.
8. Permettre aux chercheurs qui prennent leur retraite de garder une affiliation avec leur collège, leur accorder, au besoin, un statut (sans salaire) de professeur émérite ou de chercheur associé. Les coûts de cette mesure sont tout à fait minimes et pourraient se limiter aux frais de publication et de communication.
9. Envisager des formules officielles de reconnaissance des chercheurs de collège membres d'une équipe universitaire. Il s'agit ainsi de permettre à un chercheur de l'ordre collégial, le cas échéant, d'être responsable d'une équipe.
10. Permettre aux chercheurs qui ne trouvent pas de collaboration de recherche avec des équipes universitaires québécoises, soit de collaborer avec des universités situées à l'extérieur du Québec, soit de bénéficier de subventions de recherche individuelles.
11. Faciliter l'obtention d'un statut universitaire (associé, *adjunct*) qui donnerait au chercheur de collège le droit de superviser des étudiants universitaires.
12. Au sein d'une équipe universitaire, tenir compte de la contribution réelle du chercheur de collège au projet de recherche pour déterminer le montant du budget qui lui revient, plutôt que de se limiter à un montant standard (souvent fixé à 7 000 \$).
13. S'assurer que le montant alloué à une équipe dont un membre provient de l'ordre d'enseignement collégial soit intégralement mis à la disposition du chercheur de collège.
14. Permettre aux chercheurs de l'ordre collégial membres d'une équipe universitaire d'avoir accès aux locaux de recherche universitaires, étant donné que ces locaux sont entièrement payés par le gouvernement.
15. Libérer de l'enseignement les chercheurs de collège qui détiennent des subventions du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ou d'autres organismes de recherche qui n'allouent aucune ressource pour la libération de l'enseignement.
16. Tout mettre en œuvre pour que le chercheur de collège jouisse de conditions comparables à celles des chercheurs universitaires de son équipe.
17. Amener les trois fonds québécois de recherche, soit le Fonds de la recherche en santé (FRSQ), le Fonds de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), à offrir des programmes de subventions individuelles.
18. Amener les trois fonds québécois de recherche, le FRSQ, le FQRNT et le FQRSC, à permettre la constitution d'équipes collégiales.
19. Comme c'est le cas dans les universités, continuer d'offrir des programmes de subventions individuelles aux chercheurs de collège retraités, leur permettre de garder une affiliation sans libération avec leur collège d'origine et, de même, leur permettre de continuer leur recherche comme membres d'équipes.
20. Augmenter les ressources mises à la disposition des chercheurs de collège; provisoirement revenir à la banque de 125 postes et éventuellement l'augmenter selon les besoins.
21. Accorder une libération de l'enseignement aux chercheurs de collège qui détiennent des subventions du CRSH, du Conseil de recherches en science et en génie du Canada (CRSNG) ou d'autres organismes de recherche qui n'allouent que des budgets de fonctionnement, et ce, de façon systématique.
22. Clarifier les règles d'admissibilité du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) qui régissent l'aide offerte aux chercheurs, en ce qui a trait à la publication et aux communications, dans le programme Soutien aux chercheurs et aux chercheuses de collèges (PSCCC). Tout en comprenant le bien-fondé de l'insistance pour que les chercheurs présentent d'abord les résultats de leurs recherches au Québec, des mécanismes devraient être mis en place de manière à ne pas pénaliser ceux qui présentent leurs résultats à des conférences internationales avant de les présenter au Québec.
23. Dans le cadre d'une recherche subventionnée par le programme PAREA, permettre aux chercheurs de faire appel aux services d'étudiants de deuxième cycle pour effectuer certaines parties des travaux de recherche afin, entre autres, d'ajouter de nouveaux lieux de formation pour ces étudiants.
24. S'assurer que les chercheurs de collège soient bien représentés au sein des divers comités des organismes subventionnaires, incluant les comités d'évaluation.
25. Assurer l'envoi électronique, à tous les collèges, des listes mises à jour de programmes et d'organismes de subvention.
26. Faciliter le rapprochement entre les chercheurs de collège subventionnés par le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) et les facultés d'éducation universitaires pour augmenter le nombre de collaborations et d'équipes mixtes.
27. Admettre la formation d'équipes de recherche collégiales dans le volet recherche fondamentale et appliquée des agences ou d'organismes de subvention à la recherche.
28. Permettre aux enseignants qui n'ont pas encore de doctorat de bénéficier des programmes de subvention du FRSQ, du FQRNT et du FQRSC.
29. Favoriser la création de centres de recherche issus des collèges.
30. Évaluer la pertinence qu'un interlocuteur spécifique au réseau collégial, responsable des dossiers qui s'y rapportent, soit désigné au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.
31. Faciliter l'accès des chercheurs à l'information en donnant à l'ARC les moyens de constituer et de tenir à jour un répertoire logé dans le site Internet de l'Association. Un tel répertoire pourrait comprendre une banque de chercheurs de l'ordre collégial, la liste des programmes de subvention, une banque de ressources (consultants, mentors, accompagnateurs, services d'analyse de données et autres) ainsi que la liste des organismes et associations œuvrant en recherche. Ce répertoire complet consacré à la recherche au collégial constituerait un outil d'information puissant pour contrer le morcellement actuel de l'information et l'isolement des chercheurs de l'ordre collégial.
32. Fournir à l'ARC les moyens de mettre en place un plan de communication dont les objectifs seraient la sensibilisation, le soutien et la relance de la recherche collégiale auprès du corps enseignant des collèges.

¹ L'espace étant restreint, le contenu de ce tableau n'a pas été féminisé.



Pour la praticienne et le praticien, il s'agit de reconceptualiser la profession enseignante, de marier savoirs pédagogiques et savoirs disciplinaires, de remettre ses pratiques en question et de s'outiller en méthodologie de la recherche pour être en mesure de trouver des réponses valides aux défis que posent l'apprentissage et l'enseignement.

Pour la chercheuse et le chercheur, il s'agit de créer de nouveaux savoirs en respectant les règles d'excellence et de fiabilité qui prévalent dans la communauté de la recherche. En ce sens, nous suggérons de viser, voire de favoriser les collaborations interordres, soit entre les ordres primaire, secondaire, universitaire et collégial. En outre, nous croyons qu'il serait intéressant d'assurer une large diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur vulgarisation pour permettre à toutes les praticiennes et à tous les praticiens de s'en inspirer. Enfin, il serait pertinent de prendre connaissance de l'appréciation des retombées des travaux de recherche sur les pratiques et sur l'innovation.

Ces trois pôles interdépendants doivent absolument agir de concert pour qu'il y ait véritablement synergie entre la pratique, la recherche et l'innovation. ♦

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (ARC), *Inventaire des recherches (1985-2003) concernant l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'enseignement collégial*, 2^e édition, Montréal, Association pour la recherche au collégial, 2003, 141 p., [En ligne] http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/Inventaire_TIC_1985-2003.pdf.

BARRETTE, Christian, « Vers une métasynthèse des impacts des TIC sur l'apprentissage et l'enseignement dans les établissements du réseau collégial québécois : de la recension des écrits à l'analyse conceptuelle », *Clic*, n° 55, octobre 2004, p. 8-15, [En ligne] <http://www.clic.ntic.org/clic55/metasyntese.html>

BARRETTE, Christian, « Vers une métasynthèse des impacts des TIC sur l'apprentissage et l'enseignement dans les établissements du réseau collégial québécois : parcours méthodologique », *Clic*, n° 56, décembre 2004, p. 17-25, [En ligne] <http://www.clic.ntic.org/clic56/vers.html>

BARRETTE, Christian, « Vers une métasynthèse des impacts des TIC sur l'apprentissage et l'enseignement dans les établissements du réseau collégial québécois : mise en perspective », *Clic*, n° 57. À paraître en mars 2005.

BROCHU, Mireille, *Analyse de la productivité scientifique des chercheurs de collège*, rapport présenté au Fonds FCAR et à la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation du Québec, Gloucester, 1996, 12 p.

COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL, *La recherche au collégial : réflexions et recommandations*, [s.l.], Direction de la recherche et du développement, 1990, 72 p., [En ligne] http://www.cdc.qc.ca/pdf/721857_recherche_collégial_1990.pdf.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Connaître et innover : des moyens concrets pour la recherche universitaire*, Québec, Conseil de la science et de la technologie, 1999, 142 p., [En ligne] [\[http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Connaître.pdf\]](http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Connaître.pdf).

CONSEIL DES UNIVERSITÉS, *Rapport d'évaluation des programmes du fonds FCAR*, Québec, Conseil des universités, 1987.

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS ET L'AIDE À LA RECHERCHE (FCAR), « Analyse de la productivité scientifique des chercheurs de collège », *Objectif Recherche*, vol. 7, n° 1, décembre 1996, p. 4, [En ligne] <http://www.nateq.gouv.qc.ca/pdf/obj71.pdf>.

JOLY, Jacques, *Évaluation du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)*, [s.l.], SOM Inc., mai 1996, 61 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les collèges du Québec, nouvelle étape : projet de gouvernement à l'endroit des CÉGEP*, Québec, ministère de l'Éducation, 1978, 79 p.

Détenteur d'une maîtrise en linguistique de l'Université de Grenoble, Bruno GESLAIN a tout d'abord enseigné en France, en Angleterre, au Maroc et au Québec avant de s'intéresser à la recherche et au perfectionnement. De 1980 à 1984, il a occupé le poste de conseiller en éducation à la Délégation du Québec en Louisiane. À son retour au Québec, il devient coordonnateur des programmes de recherche et de perfectionnement au Collège Dawson et, en 1989, accepte le poste de vice-principal de l'école primaire et secondaire de Povirnituk au Nunavik. À son retour, il reprend la coordination des programmes de recherche et de perfectionnement et ses responsabilités de répondant local Performa au Collège Dawson. Membre fondateur de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), il y œuvre depuis les débuts comme conseiller, puis comme président de 2001 à 2004. Depuis 1999, il participe activement au développement et à l'implantation du MTP (*Master Teacher Program*), programme de maîtrise en enseignement collégial à l'intention des enseignantes et des enseignants des collèges anglophone du Québec.

bgeslain@dawsoncollege.qc.ca

Dès ses débuts dans l'enseignement collégial, Lynn LAPOSTOLLE s'intéresse à la « pédagogie de la remédiation » en français. Elle a assumé la coresponsabilité du Centre d'aide en français et du Projet d'amélioration du français écrit au Cégep du Vieux Montréal et a été rédactrice en chef du bulletin pour l'amélioration du français en milieu collégial *Correspondance*. En 2000, elle a entrepris une recherche en deux temps : *Les garçons et les mesures d'aide en français*, suivie par *Pour une amélioration du français chez les garçons* et, en 2004, une autre intitulée *Famille, réseaux et persévérance aux études collégiales*, réalisée par une équipe interordres et intercollégiale. Secrétaire de l'Association pour la recherche au collégial de 1998 à 2004, elle en assume à l'heure actuelle la direction générale.

llapostolle@cvm.qc.ca